

Les inhumations à Lausanne

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La porte s'ouvre.

— Pauvres petits, que faites-vous si tard sur les chemins et pourquoi n'êtes-vous pas à la maison ?

— On n'en a point !

— Et votre maman, votre papa, où sont-ils ?

— Morts !

— Les malheureux ! dit la vieille femme. Et où allez-vous comme ça ?

— Nous ne savons pas.

— Entrez, enfants. Je vais vous faire une soupe. Chers mignons ! seuls dans ce grand monde ! Et puis vous coucherez dans l'étable ; il y fait bon chaud.

— Qu'y a des cabris ? fait Popaul, qui n'a pas encore ouvert la bouche.

— Non, mon enfant. Pourquoi cette question ?

— Parce que Ernest l'avait dit.

— Eh bien, chéri, il y a deux agneaux. Tu pourras dormir avec eux sur le foin.

Et bientôt, les deux enfants, restaurés par une bonne soupe, reposaient au fond de l'étable. Ernest rêvait qu'il était un homme et gagnait de l'argent pour son petit frère ; et Popaul voyait en songe une grande plaque de chocolat qui lui pesait sur la poitrine et l'empêchait de respirer, ce qui le réveillait. Mais c'était un des agneaux qui dormait sur lui.

Hermann CHAPPUIS.

Lo greliet.

On pourro petit greliet,
Catsi dézo on coumacliet, (*)
Guegnivè cein que sè passavè
Découtè li ; et sè peinsavè :
Tot parâi, l'est rudo galé
Dè vairè traci lè z'osé,
Lè tavans, mèmo lè cancoires,
Kâ, ein préveleint, n'ont pas poàire,
Quand l'est que dussont sailli,
Dè s'allâ fère escarfailli
Dein on roussin, dézo la rua
D'on tsai dè fémé. Cllia bévua
No z'arreve onco prâo soveint
Quand bin on n'est pas novieint ;
Kâ s'on dâi sailli dè son perte,
No faut adé être ein alerte
Po ne pas sè fère eccliaffâ,
Tandi que s'on pào s'einsavâ
Ein traceint dào coté dâi niolès,
On sè va posâ su lè tiolès,
Su lè détâi de 'na mâison
Ao bin su on grand sapalon,
Et quie, on ne creint ni marmaille
Et ni lè z'erpions de n'ermaille.

Quand bin ruminavè tot cein,
N'étâi pas que sâi mauconteint
Dè son soo. Sein être einviablio,
Lâi seimbiavè portant passablio,
Et n'arâi pas volliu trukâ
Contrè lo coitron lo pe gras
Et ni pi avoué la carcasse
Dè la pe galéza lemace.

(*) Dent de Lion.

Mâ tot d'on coup, noutron greliet,
Ve passâ on bio prevolet,
Que cein lâi trobiâ la cervalla ;
Kâ quand ve 'na bête asse balla,
Na pas ein avâi dào pliési,
Fut po crévâ dè dzalozi.
« Porquîè lâi su-yo pas seimbiablio ?
Se fe. Cein est-te résenablio.
Qu'on tsancro dè petit blagueu
Aussè dinsè ti lè bounheu ?
L'est bio, l'est vi, l'est prin, l'est brâvo ;
Se portant ye lâi resseimbiavô !
Na pas que ne su qu'on greliet,
On rein dào tot, on gringalet,
Pe poue què lo rebouille-bâoza !
La natoura n'est pas grachâosa
Dè m'avâi metè dein lo gros moué
Quand l'a fé l'autro tant galé.
Faut on caractéro robusto
Po cein avalâ. Est-te justo ?

Tandi que noutron petit coo
Sè lameintavè su son soo,
L'out on tredon dè ballalarmès (*)
Que cein lâi fe botsi sè larmès.
C'étâi dâi petits brelurins,
Tota 'na beinda dè vaureins,
Que recaffâvont, que ruailâvont,
Et qu'amont, avau, coraffâvont
Lo galé petit prevolet
Que n'eut ni l'esprit, ni l'acquouet
Dè lè sénâ. L'eut bio traci
Decé, delé ; tornâ, veri ;
Ziguezagâ coum'on einludzo,
Ne put esquivâ lo grabudzo,
Et l'allâ s'eimbonmâ tot net
Dein on espèce dè satsset
Attatsi âo bet de 'na pertse ;
Et quie, ma fâi, sein que la tertse,
Lo pourro petit compagnon
Trovâ la fin dè sè cousin ;
Kâ clliaô petits bouébo l'eimpougnont,
Lo sè robont, lo sè trevougnot,
Et sembliant trovâ dào pliési
A lo tormeintâ sein pedi.
Volliont tsacon teni la bête,
Mâ lè z'âlès, lo coo, la tête,
Tot cein est bintout dépondu,
Et lo pourro petit lulu
Fut de 'na petite menuta
Assassinâ, tiâ pè cllia muta.
« Ah ! l'est dinsè, fe lo greliet !
L'ein coté d'étrè prevolet
Et d'étrè bio ! L'a se n'affèrè !
Et portant l'avâi tot po plièrè.
Mâ dianstre ! l'est justameint cein
Que l'a perdu et met dedein ;
Et vayo que n'est pas facile
Dè vivrè benhirâo, tranquillo,
S'on est mé què lè z'autro, mâ
Que vaut bin mî sè conteintâ
D'étrè cein qu'on est. Dè la sorte
Mein on est vu, mî on sè porte,
Et vaut mî n'étrè qu'on greliet
Què lo pe bio dâi prevolet. »

Clliaô que sont dein la politiqua,
Que gouvernont la républiqua,

(*) Sorcier.

Sont coumeint lo bio prevolet :
Ye font dzalâo bin dâi greliet ;
Et quand bin ye sont hiaut pliâci,
N'ont pardié pas ti lè pliési,
Kâ, vâidè-vo, coumeint que fassont,
Y'a dâi lulus que lè tracassont
Et que sont adé à piailli
Tant qu'à lè traitâ dè bailli,
Que l'âo faut on bon caractère
Po laissi dinsè dère et fère,
Et se sè volliont rebiffâ,
Lè z'autro l'âo criont : A bas !
Na ! po clliaô qu'amont bin l'âo z'èsès
Et que ne sont pas po lè niésès
Su lè papâi, ni autrameint,
Faut mî ne pas sailli dào reing ;
Et vaut mî ètrè, bin dâi iadzo,
Lo simplio taupî d'on veladzo
Catsi dein lè bou dào Dzorât,
Què d'étrè Conseiller d'Etat.

C.-C. D.

Les inhumations à Lausanne.

Le Conseil communal de Lausanne avait, à l'ordre du jour de sa dernière séance, une question paraissant intéresser vivement ses membres, qui s'y trouvaient beaucoup plus nombreux que d'habitude. Il s'agissait du projet de règlement sur les inhumations, présenté par la Municipalité ; et l'on pouvait constater, à l'attitude de ces messieurs, qu'ils tenaient tout particulièrement à être renseignés sur la manière dont on les conduirait au champ du repos.

Ajoutons, néanmoins, que tous bien portants, nul d'entr'eux ne paraissait avoir hâte de faire ce suprême trajet. Quand on est conseiller communal on tient à la vie, — surtout lorsqu'on appartient à la majorité.

Un premier point à décider était la gratuité des inhumations, qui n'a pas tardé à être votée. N'est-ce pas chose élémentaire qu'après avoir vécu à Lausanne, après y avoir payé les impôts et gagné d'atroces cors aux pieds sur ses pavés fatigants, la Municipalité vous rende les derniers devoirs gratuitement ?

Faut-il que les familles pauvres, au décès d'un des leurs, soient dans l'obligation de payer à la commune une note de frais toujours trop élevée pour les petites bourses ?... Faut-il, en de si tristes circonstances, les mettre dans le cas de récriminer comme ce poète, auquel les frais qui lui étaient réclamés pour l'enterrement de sa femme, avaient inspiré ce quatrain :

Les arabes ! les juifs ! ouf ! ouf ! je n'en puis [plus !...]

Ose-t-on écorcher les gens de cette sorte ! Pour enterrer ma femme exiger cent écus ! J'aimerais presque autant qu'elle ne fût pas [morte !]

Une autre question, qui fut l'objet d'un débat assez vif, était celle de savoir si l'on mènerait les morts au cimetière

avec un ou deux chevaux, la Municipalité proposant un cheval pour ceux qui pourraient ou ne voudraient pas en payer deux, — affaire de budget, peu à sa place, nous semble-t-il, en pareille matière.

De cette disposition du projet de règlement résultait une inégalité fâcheuse, et marquant d'une manière par trop apparente le convoi du pauvre.

« Lorsque la mort a égalisé les fortunes, une pompe funèbre ne devrait jamais les différencier », a dit Laroche-Cheuld.

Les sentiments religieux, la charité chrétienne, notre fragilité, et à côté de cela le gros bon sens, nous disent que la mort doit, à son heure suprême, effacer toute différence dans les conditions sociales, et mettre les riches, les puissants, les grands de ce monde, au niveau des plus humbles, ce que traduisent éloquentement ces deux vers d'Helvétius :
A la mort, un linceul, une bière
Voilà tout ce qui reste aux maîtres de la terre.

Et Massillon n'a-t-il pas prononcé, en présence du cercueil de Louis XIV, dit Louis-le-Grand, ces mémorables paroles :

« Dieu seul est grand, mes frères, et dans ces derniers moments surtout où il préside à la mort des rois de la terre : plus leur gloire et leur puissance ont éclaté, plus en s'évanouissant alors, elles rendent hommage à sa grandeur suprême : Dieu paraît tout ce qu'il est ; et l'homme n'est plus rien de ce qu'il croyait être ! »

Et malgré cela, il s'est trouvé des gens qui, — sous prétexte de soutenir le fisc, — voulaient enterrer le pauvre avec un corbillard à un cheval, tout en laissant aux favoris de la fortune la facilité d'organiser des convois funèbres avec toute la mise en scène et le luxe que seuls ils peuvent se permettre.

Mais le bon sens de l'assemblée, — dans laquelle toutes les conditions sociales sont cependant représentées, — a fait bon marché de ces vues à la fois étroites, peu généreuses, contraires aux principes de la religion et blessantes pour nos mœurs et nos institutions républicaines.

Donc, à l'avenir, tous les morts seront conduits au cimetière gratuitement, et avec un corbillard à deux chevaux.

Hélas, que de pauvres diables n'ont jamais été en voiture à deux chevaux pendant leur vie !... Accordez-le leur au moins pour quitter ce monde !...

Et quoique notre intention ne soit pas de plaisanter sur ces choses dont on ne doit parler qu'avec respect, on nous permettra cependant de rappeler à ce propos ces vers de Gouffé :

Que j'aime à voir un corbillard !...

Ce goût-là vous étonne ?

Mais il faut partir tôt ou tard,

Le sort ainsi l'ordonne.

Et, loin de craindre l'avenir,
Moi, de cette aventure,
Je n'aperçois que le plaisir
De partir en voiture.

Autrefois, en France, les gens du peuple n'avaient pas même un cheval à leur enterrement, on les portait à bras. Le corbillard était réservé aux personnes de haut rang. Mais la Révolution française qui, à côté de violences regrettables, fit tant de grandes choses, décida que tous les morts seraient transportés au cimetière au moyen d'un corbillard.

Dans la décision qu'il vient de prendre, à la presque unanimité de ses membres, sur le service des inhumations, le Conseil communal a réalisé une œuvre de progrès, dont tous les bons citoyens peuvent le féliciter. L. M.

LA FILLE DU CAPITAIN

par MARC BONNEFOY

IV

De son côté, Alfred ne restait pas inactif et n'acceptait pas avec indifférence l'interdiction de se présenter momentanément dans la famille Marnot. Le succès qu'il avait cru facile menaçait de se changer en déroute ; et comme l'ardeur de nos désirs est en raison des difficultés à vaincre, l'amour-propre du fils Chomard se trouva vivement surexcité par les obstacles imprévus qui s'opposaient à la réalisation de son projet.

Il chercha longtemps le moyen le plus propre à vaincre l'aversion obstinée du capitaine, et s'arrêta enfin à l'idée de compromettre Hortense pour forcer ainsi le consentement de son père. S'il pouvait décider la jeune fille à faire une démarche imprudente, inconsidérée, M. Marnot, pour éviter un scandale, serait obligé de céder : le temps ferait le reste. Tel était le raisonnement ou plutôt le calcul de ce roué, qui spéculait sur les sentiments d'honneur d'un honnête homme.

Sûr d'être aimé d'Hortense, Alfred lui écrivit pour demander la faveur d'un entretien, et fit parvenir sa lettre à destination par l'intermédiaire de la bonne. Mais Mademoiselle Marnot, élevée dans des principes austères, n'oublia pas ses devoirs, et remit, sans l'ouvrir, la lettre à sa mère : « Voici, dit-elle, maman, une lettre de M. Alfred, que faut-il en faire ? »

— La renvoyer immédiatement, ma fille. Nous ne devons pas désobéir à ton père : les femmes ne peuvent lutter que par la douceur et la soumission.

Hortense obéit sans mot dire, mais en soupirant...

Elle souffrait bien, la pauvre enfant ; elle souffrait surtout pour les autres. Une après-midi, pendant que le capitaine et sa femme faisaient des courses à travers Paris, Hortense, seule dans un coin de ce salon autrefois si gai et maintenant si triste, cherchait comment elle pourrait ramener la joie dans la maison. Elle se repentait amèrement du seul mouvement de révolte qui se fût élevé dans son cœur, et voulait se le faire pardonner par une soumission absolue. Voir sa mère éplorée et son père sombre, c'était

pour cette excellente enfant un spectacle qu'elle désirait faire cesser au prix même des plus grands sacrifices.

« Oui, pensait-elle, je dois l'étouffer, je dois l'arracher de mon âme, ce fatal amour qui n'a pu jusqu'à présent engendrer que la haine. Il faut que je fasse de nouveau rayonner la joie sur le visage attristé de mes parents ; si quelqu'un doit se sacrifier, ce n'est pas ma mère, ce n'est pas mon père, c'est moi seule ! »

Soudain on frappe doucement à la porte du salon, qui s'entr'ouvre sans bruit, et Alfred apparaît.

— Mon Dieu ! s'écrie Hortense, reculant, effrayée, vous ici ! vous n'avez donc pas peur de me compromettre ?

— Rassurez-vous ; la bonne veille, et nous ne pouvons être surpris. A la moindre alerte, je puis sortir sans être vu de personne. Mais est-ce ainsi que vous me recevez, Mademoiselle, moi qui suis au désespoir de ne plus vous voir ? J'ai cru pourtant que vous m'aimiez.

— Que je vous aime ou non, je dois obéir à mon père. De grâce, retirez-vous et ne revenez plus ici, sans que l'on vous y appelle... »

Mais le tentateur ne se retirait pas. Il prit une voix suppliante, éplorée ; il parla de souffrance, d'amour, et sa voix souple arrivait au cœur de la jeune fille comme une délicieuse musique.

— Si vous m'aimez comme je vous aime, disait-il, il y a un moyen d'obliger vos parents à nous marier. Venez dans la maison de mon père, qui vous recevra comme sa fille... Ne vous fâchez pas de ma proposition, ô mon Hortense ! C'est le bonheur assuré : quand votre père apprendra que vous m'avez donné cette preuve d'amour, il n'hésitera plus à nous unir. Ne craignez pas le scandale ; excepté vos parents et les miens, nul ne connaîtra ce secret. Ai-je besoin de vous affirmer que vous serez chez moi comme dans un temple et que vous me resterez sacrée comme une divinité ! »

Hortense se défendait, cherchant à s'indigner.

— Je vous en prie, répondait-elle, ne me parlez pas ainsi. Si vous avez souci de mon honneur, allez-vous-en ; je suis déjà coupable de vous écouter.

— Consentez, ma douce amie, et nous sommes heureux pour la vie. Nous nous mettrons aux genoux de votre père ; nous l'aimerons tant, nous l'implorerons tant qu'il nous pressera tous deux dans ses bras en pleurant de joie. Alors plus d'ombre autour de nous : l'amour resplendira dans nos yeux, le ciel descendra dans nos âmes, et ceux qui nous verront passer au bras l'un de l'autre, diront avec envie : Qu'ils sont heureux ! N'est-ce pas, mon Hortense, que vous voulez être heureuse ?

— Retirez-vous, retirez-vous ! murmura Hortense.

Alfred lui prit la main et s'agenouillant devant elle, continua, plus passionné encore :

— Et quand vous serez ma femme, mon idole, ma maîtresse adorée, je vous emmènerai, respectueux et tendre, là-bas, au pays du soleil, vers les rivages embaumés de l'amoureuse Italie. Là, tout rempli de nous-mêmes, nous irons nous promener étroitement enlacés, sous le firmament constellé ;